



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

- 139, rue des Poissonniers - 75018 PARIS -
Tél : 01 44 92 78 50 - Fax : 01 44 92 78 59 - Courriel : fpip@fpip-police.com

Le Secrétaire Général

Paris, le 7 novembre 2005.

Monsieur Michel GAUDIN
Préfet
Directeur Général
de la Police Nationale
Ministère de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire
Place Beauvau
75800 PARIS Cédex 08

Monsieur le Directeur Général,

Les événements gravissimes auxquels sont confrontées depuis près de deux semaines les forces de l'ordre nécessitent une approche pragmatique des conditions d'emploi des personnels en fonction de la vocation de chacun des services et unités en présence sur le théâtre des opérations.

La Fédération Professionnelle Indépendante de la Police, se référant au propos tant du Chef de l'Etat lui-même, que ceux du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur, a bien compris que la priorité fixée consistait au rétablissement de l'ordre dans le pays.

Par conséquent, dans un tel contexte, il nous paraît singulier de constater que certaines unités CRS se voient retirées de leur mission première de rétablissement de l'ordre républicain pour se voir confinées à des tâches de gardes statiques devant des établissements publics. Certes, l'on peut considérer ce type de missions comme liés aux événements en cours, mais cet emploi dans le cadre de la crise à gérer ne peut et ne doit incomber aux Compagnies Républicaines de Sécurité dont les effectifs seraient plus opportunément utiles sur les lieux des exactions.

On peut également déplorer au vu de l'engagement de ces personnels que la visite des hautes autorités CRS ne se réduise dans les propos qu'à un sévère rappel aux règles déontologiques.

La FPIP, dans un courrier adressé au Ministre de l'Intérieur, fixait ses revendications face à cette flambée de violences qui entraînent le pays dans une crise sans précédent dont les auteurs, quant à eux, ne se voient opposer aucun code de déontologie, si ce n'est pour quelques uns des peines de principe.

Par conséquent, la Fédération Professionnelle Indépendante de la Police demande à ce que l'ensemble des unités CRS soient prioritairement utilisées dans le seul cadre du maintien et rétablissement de l'ordre public. Par ailleurs, le manque d'effectifs pour assurer les missions subsidiaires telle que la garde des établissements publics pourraient être confiées à la réserve civile qui trouverait là l'occasion événementielle de démontrer l'utilité de son existence.

Persuadé de tout l'intérêt que vous prêtez à la présente et dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.



Alain BENOIT